



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service aménagement et habitat

Affaire suivie par :
Anne-Sophie De Château-Thierry
Planification

Laval, le

Le directeur départemental des territoires

à

Monsieur Florian BERCAULT
Président de Laval Agglomération
1, Place du Général Ferrié
CS 60809
53008 LAVAL Cedex

Objet : Révision du classement sonore des infrastructures routières dans le département de la Mayenne.

PJ : Arrêté du 26 juin 2025 + extrait de l'annexe des tronçons classés par commune.

Une révision du classement sonore des infrastructures routières a été approuvée par arrêté préfectoral du 26 juin 2025.

L'arrêté préfectoral de 2009 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre a été révisé une première fois en 2019 uniquement sur la partie concernant le réseau ferroviaire laquelle reste en vigueur. Ce nouvel arrêté du 26 juin 2025 ne met à jour celui de 2009 que sur la partie des **infrastructures routières**.

Au sein de Laval Agglomération, 22 communes sont concernées par cette révision du classement sonore des infrastructures routières :

- Ahuillé, - Argentré, - Bonchamp-lès-Laval, - Châlons-du-Maine, - Changé, - Entrammes, - Forcé, - La Brûlatte, - La Gravelle, - Laval, - Le Genest-Saint-Isle,	- L'Huisserie, - Loiron-Ruillé, - Louverné, - Louvigné, - Montigné-le-Brillant, - Parné-sur-Roc, - Saint-Berthevin, - Saint-Germain-le-Fouilloux, - Saint-Jean-sur-Mayenne, - Saint-Ouën-des-Toits, - Soulgé-sur-Ouette.
---	--

Vous êtes donc invité à mettre à jour les annexes de votre PLUi afin d'actualiser les informations relatives au classement sonore des infrastructures routières. La liste des tronçons classés par commune est mise à votre disposition en annexe de ce courrier. Afin

de faciliter le report dans les documents graphiques des secteurs concernés, vous pouvez demander les fichiers SIG à l'adresse mail suivante : ddt-serr-pr@mayenne.gouv.fr .

Dans un délai de trois mois à l'issue de cette actualisation, vous voudrez bien faire parvenir l'arrêté de mise à jour aux services de la DDT à l'adresse suivante : ddt-sah-planif@mayenne.gouv.fr

Pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service aménagement et habitat,



Denis LEROUX

SOMMAIRE de l'extrait de l'Annexe du classement sonore des voies routières :

- Ahuillé	p.4
- Argentré	p.4
- Bonchamp-lès-Laval	p.4
- Châlons-du-Maine	p.4
- Changé	p.5
- Entrammes	p.5
- Forcé	p.5
- La Brûlatte	p.6
- La Gravelle	p.6
- Laval	p.7
- Le Genest-Saint-Isle	p.5
- L'Huisserie	p.6
- Loiron-Ruillé	p.6
- Louverné	p.8
- Louvigné	p.8
- Montigné-le-Brillant	p.8
- Parné-sur-Roc	p.8
- Saint-Berthevin	p.9
- Saint-Germain-le-Fouilloux	p.9
- Saint-Jean-sur-Mayenne	p.9
- Saint-Ouën-des-Toits	p.9
- Soulgé-sur-Ouette	p.8

Annexe des tronçons classés par commune – extrait pour les communes de Laval Agglomération concernées :

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50249441	D771	53001	Ahullié	Giratoire D910	Limite communale Ahullé	7475	0	90	3	100
50249442	D771	53001	Ahullié	Limite communale Montigné le B	Limite communale Courbeville	7475	0	90	3	100

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50246574	RD57	53007	Argentré	Limite communale Louvigné	Panneau limitation 90 km/h	8324	14	110	3	100
50248454	RD57	53007	Argentré	Panneau sortie Bonchamp	Limite communale Louvigné	8324	14	90	3	100
50248455	RD57	53007	Argentré	Panneau limitation 110 km/h	Limite communale Louvigné	8324	14	110	3	100
50249417	A81	53007	Argentré	Limite communale Bonchamp	Limite communale Soulgé sur O.	24977	12	130	2	250
50249419	A81	53007	Argentré	Limite communale Soulgé sur O.	Limite communale Soulgé sur O.	24977	12	130	2	250

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50246558	RD57	53034	Bonchamp-lès-Laval	Giratoire N162	Panneau entrée Bonchamp	12153	11	90	3	100
50246559	RD57	53034	Bonchamp-lès-Laval	Intersection Route du Maine	Panneau sortie Bonchamp	13562	11	50	3	100
50248454	RD57	53034	Bonchamp-lès-Laval	Panneau sortie Bonchamp	Limite communale Louvigné	8324	14	90	3	100
50249416	A81	53034	Bonchamp-lès-Laval	Limite communale Louvigné	Limite communale Argentré	24977	12	130	2	250
50249461	D32	53034	Bonchamp-lès-Laval	R Ch de Gaulle	Rte de Louverne	5057	4	70	4	30
50249687	RD21	53034	Bonchamp-lès-Laval	Limite communale Laval	Limite communale Forcé	7430	0	90	3	100
50254849	RD962	53034	Bonchamp-lès-Laval	Limite communale Laval	Giratoire D57-D32	20529	13	90	2	250
50255273	D211	53034	Bonchamp-lès-Laval	Croisement D57	Panneau limitation 20 km/h	6743	0	50	4	30
50255294	RD962	53034	Bonchamp-lès-Laval	Giratoire D57-D32	Limite communale Laval	20529	13	90	2	250
50255369	RD57	53034	Bonchamp-lès-Laval	Panneau entrée Bonchamp	Intersection Route du Maine	16986	0	50	4	30
50258587	D32	53034	Bonchamp-lès-Laval	Giratoire D57/D32	R Ch de Gaulle	10266	6	70	3	100
50281926	RD57	53034	Bonchamp-lès-Laval	Limite communale Laval	PR 30 + 0	14768	14	80	2	250

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50254834	RD962	53049	Châlons-du-Maine	Limite communale Martigné s/ M	Panneau limitation 110 km/h	18000	13	80	2	250

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50249414	A81	53054	Changé	Limite communale St Berthevin	Limite communale Louverné	26498	12	130	2	250
50249454	D900	53054	Changé	R du vieux St Louis	Giratoire D500/N162	26764	11	90	2	250
50249457	D900	53054	Changé	Limite communale Laval	Limite communale Laval	16339	13	90	2	250
50249459	D900	53054	Changé	Limite communale Laval	Limite communale Laval	16339	13	90	2	250
50251119	Rte de Laval (ex RD104)	53054	Changé	Panneau limitation 30 km/h	Panneau fin limitation 30 km/h	7635	5	30	5	10
50251270	Rte de Laval (ex RD104)	53054	Changé	Panneau fin limitation 30 km/h	Giratoire D900	7635	5	70	4	30
50251624	D104	53054	Changé	Panneau entrée Changé	Panneau limitation 30 km/h	6911	0	50	4	30
50251628	D104	53054	Changé	Panneau fin limitation 30 km/h	Giratoire D561	6911	0	50	4	30
50251638	D104	53054	Changé	Limite communale St Germain	Panneau entrée Changé	6193	0	90	3	100
50254846	RD962	53054	Changé	Panneau limitation 90 km/h	Limite communale Laval	20529	13	90	2	250
50254847	RD962	53054	Changé	Limite communale Louverné	Echangeur D561	18000	13	110	2	250
50255062	D31	53054	Changé	Panneau limitation 90 km/h	Giratoire D31/D900	14426	13	90	2	250
50255070	D31	53054	Changé	Panneau limitation 110 km/h	Giratoire D30	7157	13	110	3	100
50255292	RD962	53054	Changé	Echangeur D561	Giratoire D900	18000	13	110	2	250
50255293	RD962	53054	Changé	Echangeur D561	Panneau limitation 90 km/h	20529	13	110	2	250
50255354	D31	53054	Changé	Giratoire D30	Panneau limitation 90 km/h	14426	13	110	2	250
50279214	Rte de Laval (ex RD104)	53054	Changé	Giratoire D561/ D104	Panneau fin limitation 30 km/h	7635	5	50	4	30

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50254851	RD962	53094	Entrammes	Limite communale Laval	Panneau limitation 110 km/h	10045	12	90	3	100
50254854	RD962	53094	Entrammes	Panneau limitation 80 km/h	Panneau limitation 90 km/h	8463	14	80	3	100
50254855	RD962	53094	Entrammes	Panneau limitation 90 km/h	Panneau limitation 80 km/h	9309	0	90	3	100
50254856	RD962	53094	Entrammes	Panneau limitation 80 km/h	Limite communale Villiers C.	9309	0	80	3	100
50283534	RD962	53094	Entrammes	PR 29 + 550	PR 31 + 550	10045	12	110	2	250

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50249665	RD21	53099	Forcé	Panneau Entrée Forcé	Panneau sortie Forcé	8292	0	50	4	30
50249674	RD21	53099	Forcé	Panneau sortie Forcé	Limite communale Parne sur R.	7430	0	90	3	100
50249687	RD21	53099	Forcé	Limite communale Laval	Limite communale Forcé	7430	0	90	3	100
50249688	RD21	53099	Forcé	Limite communale Bonchamp	Panneau entrée Forcé	7430	0	90	3	100

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50249412	A81	53103	Le Genest-Saint-Isle	Limite communale Loiron	Limite communale St Berthevin	24450	12	130	2	250

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50246537	RD57	53045	La Brûlante	Panneau limitation 70 km/h	Limite communale La Brûlante	9489	19	70	3	100
50246538	RD57	53045	La Brûlante	Limite communale La Gravelle	Limite communale Loiron	9489	19	90	3	100
50248481	A81	53045	La Brûlante	Limite communale La Gravelle	Limite communale Loiron	24450	12	130	2	250

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50246535	RD57G	53108	La Gravelle	Limite départementale Mayenne	Panneau limitation 90 km/h	4950	24	70	3	100
50246536	RD57	53108	La Gravelle	Panneau limitation 90 km/h	Panneau limitation 70 km/h	9489	19	90	3	100
50246537	RD57	53108	La Gravelle	Panneau limitation 70 km/h	Limite communale La Brûlante	9489	19	70	3	100
50248458	A81	53108	La Gravelle	Début A81	Panneau limitation 90 km/h	24450	12	110	2	250
50248459	A81	53108	La Gravelle	Panneau limitation 90 km/h	Panneau limitation 70 km/h	38304	12	90	2	250
50248460	A81	53108	La Gravelle	Panneau limitation 70 km/h	Panneau limitation 130 km/h	24450	12	70	2	250
50248480	A81	53108	La Gravelle	Panneau limitation 130 km/h	Limite communale La Brûlante	24450	12	130	2	250
50248481	A81	53108	La Gravelle	Limite communale La Gravelle	Limite communale Loiron	24450	12	130	2	250

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50248485	D1	53119	L'Huisserie	Panneau limitation 70 km/h	Panneau entrée L'Huisserie	4795	3	70	4	30
50248486	D1	53119	L'Huisserie	Panneau entrée L'Huisserie	Gratoire de la Chevalerie	5351	3	50	4	30
50248487	D1	53119	L'Huisserie	Limite communale Laval	Panneau limitation 70 km/h	4795	3	90	3	100
50248489	Rte de Laval	53119	L'Huisserie	Panneau fin zone 30	Panneau limitation 20 km/h	5405	3	30	5	10
50248490	Rte de Laval	53119	L'Huisserie	Panneau limitation 20 km/h	Croisement Rue d'Anjou	5405	3	20	5	10
50249409	R du Bois	53119	L'Huisserie	Panneau entrée L'Huisserie	Panneau zone 30 km/h	11787	5	50	4	30

50249410	R du Bois	53119	L'Huisserie	Panneau zone 30 km/h	Croisement avec EX001	11787	5	30	4	30
50279210	Rte de Laval	53119	L'Huisserie	Gratoire de la Chevalerie	Panneau fin zone 30 km/h	5405	3	50	4	30
50279211	Rte de l'Huisserie	53119	L'Huisserie	Limite communale Laval	Panneau entrée L'Huisserie	11787	5	70	3	100

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50246538	RD57	53137	Loiron-Ruillé	Limite communale La Gravelle	Limite communale Loiron	9489	19	90	3	100
50248447	RD57	53137	Loiron-Ruillé	Limite communale Ruillé le G.	D115	9489	19	90	3	100
50249411	A81	53137	Loiron-Ruillé	Limite communale La Brûlante	Limite communale Le Genest	24450	12	130	2	250
50258598	D115	53137	Loiron-Ruillé	D57	D252	5707	6	70	4	30
50258599	RD57	53137	Loiron-Ruillé	D278	D115	12509	14	90	2	250
50281209	RD57	53137	Loiron-Ruillé	Limite communale Loiron	Panneau entrée St Berthevin	12509	14	90	2	250
50281995	RD57	53137	Loiron-Ruillé	Panneau limitation 110 km/h	Limite communale St Berthevin	12509	14	110	2	250

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50246545	RD57	53130	Laval	Limite communale St Berthevin	Intersection Bd Du Gesclin	18453	14	70	2	250
50246547	RD57	53130	Laval	Giratoire D771	Panneau limitation 50 km/h	26834	14	70	2	250
50246548	RD57	53130	Laval	Intersection Av de Tours	Panneau limitation 70 km/h	16481	14	50	3	100
50246549	RD57	53130	Laval	Panneau limitation 70 km/h	Panneau limitation 50 km/h	14768	14	70	3	100
50246550	RD57	53130	Laval	Panneau limitation 50 km/h	Panneau limitation 70 km/h	16481	14	50	3	100
50246551	RD57	53130	Laval	Panneau limitation 70 km/h	Panneau sortie Laval	14768	14	70	3	100
50246594	RD21	53130	Laval	Giratoire N162/D21	Panneau limitation 50 km/h	13133	0	70	3	100
50248453	RD57	53130	Laval	Panneau sortie Laval	Limite communale Bonchamp	14768	14	80	2	250
50248482	D1	53130	Laval	Croisement D57/D1	Panneau sortie Laval	5351	3	50	4	30
50248484	D1	53130	Laval	Panneau sortie Laval	Limite communale L'Huisserie	4795	3	90	3	100
50248491	D771	53130	Laval	Giratoire D57/ D771	Panneau limitation 70 km/h	15576	14	50	3	100
50248492	D771	53130	Laval	Panneau limitation 70 km/h	Giratoire Rte de L'Huisserie	13957	14	70	3	100
50249407	Rte de L'Huisserie	53130	Laval	Giratoire D771/D112	Limite communale L'Huisserie	11787	5	70	3	100
50249423	D112	53130	Laval	Giratoire D57/D112	Panneau entrée Laval	13243	7	50	3	100
50249425	D112	53130	Laval	Limite communale St Berthevin	Giratoire D112/D771	13243	7	30	4	30
50249440	D771	53130	Laval	Panneau sortie Laval	Limite communale Montigné le B	10651	0	90	3	100
50249453	Bvd Du Gesclin	53130	Laval	Panneau limitation 50 km/h	Croisement D57	34901	5	50	3	100
50249454	D900	53130	Laval	R du vieux St Louis	Giratoire D900/N162	26764	11	90	2	250
50249456	D900	53130	Laval	Limite communale St Berthevin	Limite communale Changé	16339	13	90	2	250
50249458	D900	53130	Laval	Limite communale Changé	Limite communale Changé	16339	13	90	2	250
50249664	RD21	53130	Laval	Panneau limitation 90 km/h	Limite communale Bonchamp	13133	0	90	3	100
50251270	Rte de Laval (ex RD104)	53130	Laval	Panneau fin limitation 30 km/h	Giratoire D900	7635	5	70	4	30
50254848	RD962	53130	Laval	Limite communale Changé	Limite communale Bonchamp	20529	13	90	2	250
50254850	RD962	53130	Laval	Limite communale Bonchamp	Giratoire chem des Falueries	20529	13	90	2	250
50255296	RD962	53130	Laval	Giratoire ch des Falueries	Giratoire av de Tours	10045	12	90	3	100
50255297	RD962	53130	Laval	Giratoire Av de Tours	Giratoire avenue d'Angers	10045	12	90	3	100
50255298	RD962	53130	Laval	Giratoire av d'angers	Limite communale Entrammes	12485	12	90	3	100
50255365	RD57	53130	Laval	Intersection Bd Du Gesclin	Panneau limitation 70 km/h	20593	14	50	3	100
50255366	RD57	53130	Laval	Panneau limitation 70 km/h	Giratoire D771	18453	14	70	2	250
50255367	RD57	53130	Laval	Panneau limitation 50 km/h	Intersection D1	29946	14	50	3	100
50255368	RD57	53130	Laval	Intersection D1	Intersection Av de Tours	27472	14	50	3	100
50255371	D771	53130	Laval	Giratoire Rte de L'Huisserie	Panneau sortie Laval	10651	0	70	3	100
50258584	D900	53130	Laval	D31	Av de Fougeres	21408	12	90	2	250
50258585	D900	53130	Laval	Av de Fougeres	R du vieux st louis	29823	12	90	2	250
50279213	Bvd F Le Basser	53130	Laval	Croisement EX021	Panneau sortie Laval	14807	10	50	3	100
50279215	Bvd Du Gesclin	53130	Laval	Av de Laitre de Tassigny	Av de Fougeres	34901	5	50	3	100

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50249415	A81	53140	Louvigné	Limite communale Changé	Limite communale Bonchamp	24977	12	130	2	250
50254841	RD962	53140	Louvigné	Limite communale Sace	Limite communale Change	18000	0	110	2	250

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50246573	RD57	53141	Louvigné	Limite communale Bonchamp	Limite communale Argentré	8324	14	90	3	100
50248456	RD57	53141	Louvigné	Limite communale Argentré	Panneau limitation 90 km/h	8324	14	110	3	100
50248457	RD57	53141	Louvigné	Panneau limitation 90 km/h	Limite communale Soulgé sur O.	8324	14	90	3	100

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50249440	D771	53157	Montigné-le-Brillant	Panneau sortie Laval	Limite communale Montigné le B	10651	0	90	3	100
50249441	D771	53157	Montigné-le-Brillant	Giratoire D910	Limite communale Ahuillé	7475	0	90	3	100
50255372	D771	53157	Montigné-le-Brillant	Limite communale Laval	Giratoire D910	10651	0	90	3	100

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50249689	RD21	53175	Parné-sur-Roc	Limite communale Force	Limite communale Arquenay	7430	0	90	3	100
50249674	RD21	53175	Parné-sur-Roc	Panneau sortie Forcé	Limite communale Parné sur R.	7430	0	90	3	100

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50246577	RD57	53262	Soulgé-sur-Ouette	Limite communale Louvigné	Panneau entrée Soulgé sur O.	8324	14	90	3	100
50246578	RD57	53262	Soulgé-sur-Ouette	Intersection D20	Panneau sortie Soulgé sur O.	6912	14	50	4	30
50246581	RD57	53262	Soulgé-sur-Ouette	Panneau sortie Soulgé sur O.	Limite communale Vaiges	6194	14	90	3	100
50249418	A81	53262	Soulgé-sur-Ouette	Limite communale Argentré	Limite communale Argentré	24977	12	130	2	250
50249420	A81	53262	Soulgé-sur-Ouette	Limite communale Argentré	Limite communale Vaiges	24977	12	130	2	250
50255370	RD57	53262	Soulgé-sur-Ouette	Panneau entrée Soulgé sur O.	Intersection D20	9289	14	50	4	30

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50246541	RD57	53201	Saint-Berthevin	Panneau entrée St Berthevin	Panneau limitation 30 km/h	13960	14	50	3	100
50246542	RD57	53201	Saint-Berthevin	Panneau limitation 30 km/h	Panneau fin limitation 30 km/h	17816	14	30	4	30
50246543	RD57	53201	Saint-Berthevin	Panneau fin limitation 30 km/h	Panneau limitation 30 km/h	1781	14	50	5	10
50246544	RD57	53201	Saint-Berthevin	Panneau limitation 30 km/h	Panneau fin limitation 30 km/h	17816	14	30	4	30
50248452	RD57	53201	Saint-Berthevin	Giratoire avenue de Paris	Limite communale Laval	20593	14	50	3	100
50249413	A81	53201	Saint-Berthevin	Limite communale Le Genest	Limite communale Changé	24450	12	130	2	250
50249423	D112	53201	Saint-Berthevin	Giratoire D57/D112	Panneau entrée Laval	13243	7	50	3	100
50249424	D112	53201	Saint-Berthevin	Panneau entrée Laval	Panneau limitation 30 km/h	12478	0	50	4	30
50249425	D112	53201	Saint-Berthevin	Limite communale St Berthevin	Giratoire D112/D771	13243	7	30	4	30
50249426	D112	53201	Saint-Berthevin	Panneau limitation 30 km/h	Limite communale Laval	13243	7	30	4	30
50249455	D900	53201	Saint-Berthevin	Bvd Gruau	D576	12040	16	90	3	100
50255364	RD57	53201	Saint-Berthevin	Panneau fin limitation 30 km/h	Giratoire avenue de Paris	17816	14	50	3	100
50258595	D900	53201	Saint-Berthevin	D576	D57	10466	18	90	3	100
50281209	RD57	53201	Saint-Berthevin	Limite communale Loiron	Panneau entrée St Berthevin	12509	14	90	2	250

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50251371	D104	53224	Saint-Germain-le-Fouilloux	Giratoire D133/D104	Panneau sortie St Germain le F	6911	0	30	5	10
50251622	D104	53224	Saint-Germain-le-Fouilloux	Panneau sortie St Germain le F	Limite communale Change	6193	0	90	3	100

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50251672	D104	53229	Saint-Jean-sur-Mayenne	Panneau sortie St Germain le F	Limite communale Change	6193	0	90	3	100

ID tronçon	Nom tronçon	INSEE commune	Nom commune	Débutant	Finissant	TMJA	%PL	Vitesse VL	Catégorie classement	Largeur bande affectée par le bruit
50282025	D31	53243	Saint-Ouen-des-Toits	PR1 + 0	PR5 + 550	7157	13	110	3	100



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Arrêté du **26 JUIN 2025**

portant révision du classement sonore des infrastructures routières
dans le département de la Mayenne

***La préfète de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,***

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 571-10 et R. 571-32 à R. 581-43 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R. 111-2, R. 123-1, R. 125-1 à R. 125-21, R. 154-1 à R. 154-7 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R. 151-3 et R. 151-53 ;

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit modifié par les arrêtés du 17 avril 2009 et du 23 juillet 2013 ;

Vu les arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignements, de santé et dans les hôtels ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 septembre 2013 illustrant par des schémas et des exemples les articles 6 et 7 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2009 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Mayenne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2019 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports ferroviaires dans le département de la Mayenne ;

Vu la consultation préalable des gestionnaires sur le trafic et les caractéristiques de leurs réseaux respectifs ;

Vu les résultats des études réalisées par le bureau d'étude CEREG ;

Vu la consultation des communes concernées du 24 février 2025 au 3 juin 2025 par la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Mayenne ;

Vu les avis favorables émis par les communes de Bouchamps-lès-Craon, Changé, Châtillon-sur-Colmont, Chemazé, Cossé-le-Vivien, Couptrain, Craon, Le Genest-Saint-Isle, La Gravelle, Le Ham, Louverné, Louvigné, Meslay-du-Maine, Renazé, Saint-Berthevin et Saint-Georges-Buttavent ;

Vu les avis favorables tacites des autres communes consultées ;

Considérant que le présent arrêté ne concerne que le classement des infrastructures routières et en précise les conséquences juridiques, sans impact sur le classement sonore des infrastructures ferroviaires, pour lesquelles le précédent classement et ses conséquences sont intégralement maintenues ;

Considérant que le classement sonore du réseau routier du département de la Mayenne a lieu d'être actualisé ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE :

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit et les dispositions des arrêtés interministériels du 25 avril 2003 susvisés sont applicables dans le département de la Mayenne aux abords du tracé des infrastructures routières mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

Ces mêmes dispositions s'appliquent aux infrastructures ferroviaires listées en annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2019.

Article 2 : Le classement sonore spécifique aux infrastructures routières applicable dans le département de la Mayenne est celui figurant dans l'annexe du présent arrêté.

Article 3 : Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R. 571-43 du code de l'environnement.

L'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9-1 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié susvisé. Les arrêtés du 25 avril 2003 susvisés précisent les valeurs d'isolement acoustique à prendre en compte pour les établissements de santé, les établissements d'enseignement et les hôtels.

Article 4 : Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sont :

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore au point de référence LAeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore au point de référence LAeq (22h-6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	$L > 81$	$L > 76$	$d = 300 \text{ m}$
2	$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	$d = 250 \text{ m}$
3	$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	$d = 100 \text{ m}$
4	$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	$d = 30 \text{ m}$
5	$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	$d = 10 \text{ m}$

Article 5 : Les communes concernées par le présent arrêté sont mentionnées dans le tableau joint en annexe.

Article 6 : Le présent arrêté annule et remplace le classement sonore des infrastructures routières issu de l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2009.

Article 7 : Le présent arrêté est annexé au plan local d'urbanisme par le maire de chaque commune visée à l'article 5 du présent arrêté – ou par l'autorité compétente en matière d'urbanisme si la commune a délégué sa compétence en matière d'urbanisme à un EPCI – conformément au 5° de l'article R. 151-53 du Code de l'urbanisme. Les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 du présent arrêté pourront être reportés, pour information, dans les documents graphiques du document d'urbanisme, par une procédure de modification simplifiée ou lors d'une prochaine évolution de ce document.

En application de l'article R. 153-18 du Code de l'urbanisme, un arrêté du maire ou du président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme constate qu'il a été procédé à la mise à jour du plan local d'urbanisme. Cet arrêté est affiché pendant un mois en mairie, ou au siège de l'EPCI compétent et dans les communes membres concernées.

Article 8 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 9 : Une copie de cet arrêté est affichée à la mairie de chaque commune mentionnées à l'article 5 du présent arrêté, pendant un mois au minimum.

Article 10 : Le présent arrêté, ainsi que la cartographie et l'ensemble des documents relatifs au classement sonore, sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Bruit/Bruit-des-infrastructures-routieres/Le-classement-des-voies-bruyantes-en-Mayenne>

Article 11 : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le directeur départemental des territoires, les maires des communes concernées, ainsi que la présidente et les présidents d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'urbanisme concernés, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Marie-Aimée GASPARI

